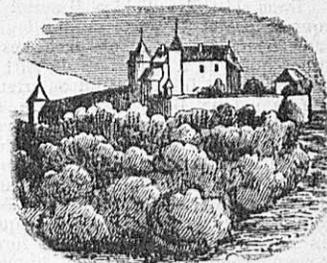




LA GRUYÈRE



Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi, jeudi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit: « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

ABONNEMENTS
Suisse 1 an Fr. 9.—
» 6 mois » 4.50
Etranger 1 an » 16.—
» 6 mois » 8.—
payable d'avance.

Prix du numéro: 10 cent.

Téléph. Appart.: 197

Imprimerie et Administration: Rue de la Sionge, Bulle.

Téléph. Bureau: 150

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 30 cent. en plus.

HORAIRE BULLE-ROMONT: BULLE, art. 9²⁰ 11⁴⁷ (d. j. f. 14³²) 15⁰⁵ 20¹² - BULLE, dép. 7²³ (7⁸⁸) 10-- 13⁰⁸ 17⁵⁸

ANNONCES

Canton de Fribourg 20 cts.
Suisse 25 »
Etranger 30 »
Annonces mortuaires
et rétractations 30 »
Réclames 50 »
S'adresser à **Publicitas S. A.**
suisse de publicité (Cercle
Catholique, 1^{er} étage).

Nos institutions.

En ces années de troubles politiques et économiques de toutes sortes, les institutions les plus justifiées et les traditions les plus sacrées sont en butte parfois aux assauts inconsidérés de gens qui ne comprennent point l'importance d'une évolution lente et mesurée dans les changements perpétuels qui régissent le monde.

En Suisse, le régime démocratique s'est assis à la longue et a entraîné avec lui certaines modifications de notre état social qui font de notre pays l'un des plus avancés du monde. Je ne dis point que tous les progrès sont accomplis ni que toutes nos lois sont des perfectionnements, mais je prétends que nous possédons tout ce qu'il faut pour améliorer petit à petit notre législation et donner satisfaction aux revendications justes et praticables des classes prolétariennes helvétiques. Il importe pourtant de ne point se laisserurrer par des perspectives trop lumineuses et de rester sur le terrain de la logique et de la réalité, quand on essaie de pousser la barque fédérale vers de nouveaux progrès sociaux, car tout changement de direction provoque des remous et dessine une réaction qui, si elle est trop violemment attisée, peut ramener le pays qui en est victime à quelques décades en arrière. C'est ce qui est arrivé en Italie. Ni ne peut prédire combien de temps le royaume de la Maison de Savoie mettra pour retrouver une situation politique correspondant à la civilisation moderne. Le coup de force fasciste a été déclanché par la veulerie d'une politique basée sur les pires instincts d'égoïsme de classes et d'individus.

Il ne faut point que l'exemple de notre voisin du sud soit perdu pour nous. Ce sont les excès de la démagogie qui ont amené le fascisme au pouvoir et son chef s'est trouvé fort de l'incurie des autres. Les institutions, quelles qu'elles soient, ne valent que ce que valent ceux qui les traduisent dans la pratique. Les nôtres sont le fruit de la plus longue des expériences démocratiques.

Pourquoi les mettre à mal? Pourquoi en soulever la chute quand tout autre édifice social que nous connaissons pêche par l'un ou l'autre point plus gravement que le nôtre? C'est pourquoi l'idée que lançait récemment un journal de gauche suisse de poursuivre la suppression du Conseil des Etats me paraît souverainement contraire à la mentalité régionale de la Suisse et à l'instinct de conservation de nos souverainetés cantonales. S'il est des gens qui ont un intérêt matériel immédiat à l'unification de notre système politique et social, l'ensemble du peuple ne saurait, de gaité de cœur, renoncer à des prérogatives fédéralistes qui sont la raison même de l'existence de la Suisse. En effet, s'il faut supprimer chez nous l'entité cantonale, je ne vois pas pourquoi l'on ne pousserait pas le système à fond en unissant la Suisse allemande à l'Allemagne, la Suisse romande à la France et la Suisse italienne à l'Italie. Car rien ne nous autorise, économiquement et politiquement, à constituer un peuple à part, alors que nous appartenons à trois races, à trois cultures, à trois langues et à deux religions, si des motifs de libertés locales et régionales et un même amour des traditions ancestrales ne nous unissent dans une seule foi patriotique et helvétique.

Supprimer le Conseil des Etats, c'est biffer d'un coup de crayon la raison d'être des cantons. C'est faire d'un Fribourgeois un Bernois et d'un Genevois un Thurgovien. C'est obliger la gent écolière grisonne à fréquenter ses écoles neuf ou dix mois par année et deux fois par jour ou défendre aux enfants de Neuchâtel ou de Vaud de se rendre en classe du 1^{er} mai au 1^{er} novembre. C'est mélanger dans une vaste purée humaine les Tessinois et les Lucernois, les Valaisans et les Zurichois.

On oublie dans les milieux où naissent de

telles propositions que la Suisse est née au cours des siècles, de par la volonté des Etats qui la constituent. Pour revenir en arrière sur l'agglomération que les ans ont amassée, il faudrait enlever l'un après l'autre du bloc confédéral les vingt-cinq molécules qui le composent. Il faudrait ramener nos populations à une race unique, comme aux temps helvétiques. Tout autre moyen de réaliser l'unification de gouvernement et de mœurs de la Suisse constituerait un attentat à la libre disposition des peuples et une violation criminelle des droits antiques de nos vingt-cinq républiques.

Les institutions dont la démocratie nous a dotés sont un modèle de sobriété législative et de stabilité sociale. Il nous appartient de les perfectionner au fur et à mesure des évolutions et des événements: jamais de les détruire. Quand nous en aurons vu à l'œuvre de meilleures, nous aviserons. Pour l'heure ce n'est pas le cas. « Il ne faut point vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué ».

La Lorraine recouvrée.

(suite et fin.)

Campagnes d'hier.
Campagnes d'aujourd'hui.

La Lorraine a été durement meurtrie dans son sol, comme dans son sous-sol et ses usines. 1.280.967 hectares étaient à remettre en état après l'armistice, dont 608.563 hectares de terre de culture proprement dite sur 753.731 existant avant 1914. Quant au cheptel, il avait, à la fin 1918, presque entièrement disparu.

Groupés en de puissantes associations centralisant d'énormes moyens de reconstruction, assurant la répartition du cheptel et des achats faits en coopération, et surtout présentant assez de surface pour obtenir par voie d'emprunts les crédits nécessaires au relèvement, les cultivateurs lorrains, au prix d'un gros effort, ont restauré la richesse agricole du pays.

Au 1^{er} juillet 1923, 452.530 hectares avaient été rendus à la culture sur les 608.563 hectares qui étaient à reconstruire à l'armistice.

L'emploi des machines agricoles s'est répandu: de puissants tracteurs sillonnent maintenant les terres des grandes fermes de la Moselle et la motoculture prend de plus en plus d'extension. Les vignobles ont été reconstitués avec de jeunes plants et la production de vins gris et claires est redevenue normale. On a entrepris la restauration des forêts dévastées, œuvre de longue haleine. Le cheptel a été en partie reconstitué, grâce au bétail allemand livré en vertu du traité de paix, au bétail acheté en France et à l'étranger et à celui introduit par des particuliers. La race de chevaux, dit ardennaise, a pu être sauvée de la disparition. L'apiculture lorraine est redevenue florissante, grâce aux 27.000 ruches allemandes dont la livraison a eu lieu en vertu du traité de paix. Les rivières, canaux et étangs ont été repeuplés en poissons, grâce également aux livraisons allemandes d'œufs et d'alevins.

L'appel du sol.

« Qu'il ait été industriel, commerçant, cultivateur, fonctionnaire ou rentier, qu'elle ait été ou non durement éprouvée par la guerre, le Lorrain et la Lorraine n'eurent, l'un comme l'autre, après l'armistice, qu'un seul désir, qu'une seule hâte: rentrer au foyer ». Sur 306.408 habitants en 1914 et 175.320 au moment de l'armistice, les Ardennes en comptaient 280.192 au 1^{er} juillet 1923. A cette même date, la Meurthe et Moselle en comptaient 228.633 contre 262.158 en 1914; les Vosges 68.887 contre 81.883 en 1914; la Moselle, département le plus atteint, 79.356 contre 137.808 en 1914.

Les voies de communications: routes, voies ferrées, chemins de fer d'intérêt local, canaux, ouvrages d'art ont été en grande partie restaurés. A mesure que leur réfection avançait, la reconstitution immobilière était menée parallèlement à la remise en état du sol et à celle des mines et des usines. Au 1^{er} juillet 1923, 89.813 habitations et édifices publics étaient réparés ou reconstruits entièrement sur 155.584 détruits ou endommagés à l'armistice.

L'avenir.

Le point noir est, à l'heure actuelle, l'approvisionnement en combustible de la métallurgie lorraine. La « minette » constitue heureusement une bonne monnaie d'échange pour le coke à haut-fourneau. De plus, les maîtres de forges se préoccupent dès maintenant d'installer sur place

d'importantes cokeries qui provoqueront l'éclosion d'industries chimiques.

Le réseau ferré d'Alsace-Lorraine est, depuis 1923, soumis au régime des chemins de fer français. Les percées vosgiennes sont en bonne voie de réalisation. Commencée aussitôt après l'armistice, la ligne St-Dié-Saales a déjà été inaugurée; celle de St-Maurice à Wesseling est en voie de réalisation, d'autres sont projetées. Un consortium financier poursuit la canalisation de la Moselle et on parle d'un canal Sarre-Moselle. Grâce à la récupération des gaz pauvres des hauts-fourneaux, des aciéries et des cokeries, on projette l'électrification de tout le pays lorrain et de ses voies ferrées d'intérêt local. L'aménagement du Rhin alsacien qui va se faire selon un plan auquel la Suisse est intéressée accroîtra encore les disponibilités en énergie électrique de la région.

Alsaciens et Lorrains, gens de l'Est, caractères à la fois lents et audacieux, réfléchis et imaginatifs, esprits ouverts aux grandes conceptions, reconstitueront dans leur union les Marches de l'Est, sentinelles avancées de la pensée française, exemple le plus parfait de travail national que la France puisse offrir aux regards de ceux qui la visitent, ainsi qu'à l'admiration du monde entier.

La revision de la loi fédérale sur le timbre.

(suite et fin.)

c) Evasion fiscale.

Les mesures tendant à empêcher l'évasion fiscale visent principalement la vente du statut des sociétés anonymes ainsi que le procédé qui consiste, pour éluder le timbre, à créer des dépôts bloqués ou à faire des prêts à longs termes, contre remise d'un seul titre, au lieu d'émettre des emprunts divisés en parts, soumises au timbre. A l'avenir dépôts bloqués et prêts importants à long terme devront le timbre.

d) Allègements.

Cependant, la nouvelle loi ne signifie pas seulement une aggravation de certaines tâches fiscales. On a profité de la révision du régime actuel pour réaliser des allègements sur toute une série de points intéressants. C'est ainsi que les parts sociales des nombreuses sociétés coopératives dont le capital ne dépasse pas 10.000 francs seront à l'avenir exemptées du droit de timbre. Le privilège en faveur des actions et parts de capital social des sociétés d'utilité publique a été étendu aux entreprises ayant pour but la création de logements à bon marché. Le minimum du droit sur bons de jouissance et parts de fondateurs a été réduit. On a d'autre part exonéré le chèque sur soi-même payable au lieu de l'émission, porté de 20 jours à deux mois le délai utile pour présenter les chèques émis hors d'Europe et notablement élargi l'exemption prévue pour le timbre sur quittance de primes d'assurance.

e) Coupons étrangers.

La nouvelle loi ne prévoit aucune modification concernant l'émission des coupons suisses et étrangers. Elle limite, comme la loi actuelle, l'imposition aux coupons de titres étrangers placés en Suisse par voie d'émission ou admis à la cote d'une Bourse suisse. Après un très long débat, les Chambres ont, à une très forte majorité, écarté l'idée d'étendre l'impôt à tous les coupons étrangers. Une discussion approfondie a établi l'inefficacité fiscale de cette mesure qui comporterait d'autre part un grand danger d'ordre économique puisqu'elle aurait mis en fuite les capitaux étrangers déposés auprès des banques suisses. Tout notre marché intérieur et par conséquent aussi le crédit hypothécaire en auraient été désagréablement affectés. On sait que les Chambres ont, par contre, décidé avec le Conseil fédéral de porter de 0.40 à 1.— fr. pour mille le timbre des négociations sur titres étrangers, ce qui vaudra au fisc fédéral un appoint annuel d'environ 1 million. Cette somme, ajoutée aux 3 millions que rapporte le coupon des titres étrangers émis ou cotés en Suisse, porte à 4 millions la recette fiscale sur titres étrangers non compris le gros appoint fourni en timbre d'émission par les emprunts étrangers.

f) Rendement.

La loi, telle qu'elle est sortie des délibérations, procurera à la Confédération une augmentation de recettes évaluée à 6,5 millions et apportera aux cantons un appoint complémentaire de 1.600.000 francs.

Depuis dix ans, le peuple suisse s'est imposé de durs et réitérés sacrifices. Il eût été sans doute très désirable de lui épargner ce nouvel effort. Mais, la Confédération a un impérieux

besoin de cette augmentation de recettes pour retrouver enfin un équilibre financier stable. Tous les esprits clairvoyants se rendent parfaitement compte combien toute notre économie nationale est intéressée à la situation des finances fédérales, puisque d'elles dépend, dans une certaine mesure, la tenue de notre change et aussi notre crédit. Puis, il faut reconnaître que la majoration votée par les Chambres ne saurait avoir de répercussion d'ordre économique. De l'avis de ceux qui connaissent le mieux sa signification fiscale, elle est supportable par tous les contribuables qu'elle touche. Personne, en effet, ne saurait raisonnablement contester qu'elle soit acceptable pour la banque et la bourse qui feront cependant une très large part de la recette complémentaire. Pour les petits établissements, la charge supplémentaire est minime. Pour la grande banque, elle est supportable. Il suffit sur ce dernier point de savoir que les banquiers eux-mêmes ont été de cet avis. En outre, le fait que cet impôt se répartit sur un très grand nombre de contribuables, comme aussi son mode de perception en allégeant le poids et les inconvénients.

Enfin, tous ceux qui désirent éviter la prolongation de l'impôt de guerre se souviendront que le redressement budgétaire définitif avant 1934 demeure l'unique moyen de conjurer cette périlleuse extrémité. Mettre à néant l'œuvre péniblement échauffée par le Conseil fédéral et les Chambres serait par conséquent non seulement une erreur fiscale et financière, mais encore une faute politique.

Le Chef du Département des Finances.

Petite Revue.

ÉTRANGER

Le comité d'arbitrage et de sécurité.

Ce nouvel organisme créé par la Société des Nations à la suite des récentes conférences pour le désarmement va se réunir à Genève le 20 février. On en a senti la nécessité lorsque l'on s'est aperçu qu'il n'y a pas de désarmement possible sans garanties préalables de sécurité, et pas de sécurité sans arbitrage et conciliation obligatoires.

Pour rendre la tâche de ce comité plus facile et plus précise, on a demandé aux gouvernements des Etats faisant partie de la Société des Nations de bien vouloir faire parvenir au secrétariat central leurs vues à ce sujet. La plupart des chancelleries ont fourni déjà d'importants documents. Celui qui vient de publier l'Angleterre mérite une attention spéciale, parce qu'il paraît bien être le plus précis et le plus restrictif de tous.

Dans les questions de désarmement, de sécurité, l'Angleterre sera toujours la pierre d'achoppement. Elle fut jadis l'admiratrice du « splendide isolement ». Elle est aujourd'hui encore tenue par ses immenses et multiples colonies.

La Société des Etats britanniques, comme le dit avec raison le *Temps*, va pour l'Angleterre avant celle des Nations. Et Londres ne peut s'engager que dans la mesure où ses engagements ne vont à l'encontre ni de l'intérêt général de l'empire ni de ceux de l'un ou de l'autre des Etats qui le composent. Or, ces intérêts sont si divers que la métropole est dans l'impossibilité de consentir à toute mesure qui, dans une formule trop précise, lierait son sort à celui des autres nations de l'Europe et du continent. Il faut le reconnaître, peu d'Etats se trouvent en face d'une complexité d'obligations telle que la crée la configuration de l'empire britannique.

Pourtant, on ne peut envisager la sécurité et le désarmement que dans la « paix organisée ». Et cette paix suppose la codification de toute une série de règles internationales auxquelles tous les Etats signataires seraient soumis sous menace de la sanction commune. Il faut espérer malgré tout que l'on arrivera à déterminer ces rapports internationaux et à découvrir une formule suffisamment précise pour qu'elle ait une portée pratique et suffisamment élastique pour qu'elle puisse être adoptée par un nombre suffisant de nations.

Dans cet ordre d'idées, il serait heureux que le projet de pacte multilatéral franco-américain arrivât à bon port. Les restrictions que l'on a apportées de part et d'autre au projet initial ne lui ont rien enlevé de sa valeur. Bien au contraire, elles ont déterminé la portée. On saura, ainsi, qu'un agresseur est celui qui tente de régler un conflit en dehors de l'arbitrage et par la force des armes, et l'on saura qu'un Etat signataire ne sera pas exposé à l'instinct belliqueux d'un autre, puisqu'il aura la faculté de se défendre par la force et de pouvoir compter, moralement du moins, sur l'appui de ses co-signataires.

En tout état de cause, le comité d'arbitrage et de conciliation qui va s'ouvrir à Genève, le 20 février, aura fort à faire à coordonner tous les points de vue différents qui lui seront présentés et ne pourra, dans cette première prise de contact, que préciser les lignes générales d'un futur projet et tirer des conclusions qui seront à leur tour soumises aux divers gouvernements.

Nous persistons à croire que la route suivie pour arriver au désarmement, à la sécurité et à la paix est la bonne. C'est en procédant par étapes que l'on avance sur des sentiers aussi rocailleux que ceux qui conduisent à la saine et utile fraternité internationale. S.

L'évolution politique en Allemagne.

L'essai de collaboration entre le Centre catholique et la droite nationaliste a eu l'heureux résultat en Allemagne. D'établir les possibilités d'union qui existent entre les partis sur le terrain gouvernemental. Une autre conséquence de la tentative qui se termine par le fiasco de la coalition centre-droite est plus grave. Ce sont les dissensions qui se produisent dans le parti catholique à la suite de l'attitude de certains de leurs ministres qui ont dû sacrifier pas mal de leurs principes pour sauver momentanément du moins, le gouvernement d'une nouvelle débâcle. Mais, maintenant que les élections approchent, on peut mettre les choses au point.

Les « Deutschnationalen » n'ont pas gagné dans l'exercice du pouvoir. Les sympathies populaires. Soit que leurs délégués du cabinet d'empire n'aient pu réaliser le programme de réaction qu'ils s'étaient tracé, soit qu'ils aient provoqué le ressentiment d'une bonne partie de la nation par leurs allures indépendantes et peu républicaines vis-à-vis du Parlement et du peuple, ils manquent maintenant de l'appui de cette opinion qu'on ne néglige jamais impunément dans un régime démocratique.

Les beaux jours des « Deutschnationalen » sont complétés.

Au centre, la désorganisation n'est pas moins menaçante. Il n'y a plus que le « pont » de la religion qui comble les fossés. Ce parti puise en effet sa vitalité et sa force dans les organisations ouvrières chrétiennes-sociales dont le chef, M. Stegerwald, reproche violemment à M. Marx, chancelier, son évolution ostensible à droite, alors que les syndicats catholiques sont avant tout républicains et pencheraient plutôt à gauche. On se souvient de quelle façon brusqué M. Wirth se détacha du groupe gouvernemental du centre lorsque celui-ci se fut coalisé avec les nationalistes pour former le cabinet actuel. Les populistes, eux, ont également perdu du terrain. Ils sont en froid avec les catholiques, dont ils n'acceptent point le programme scolaire que le Centre comptait faire adopter avec l'appui de la droite.

Seuls, les social-démocrates ne participant momentanément plus au pouvoir, ont considérablement renforcé leur situation. Ils se présentent au pays avec un programme précis et forts de leur respectable effectif. Ils n'ont pas trempé dans les machinations nationalistes contre le traité de Versailles et la Constitution de Weimar. Tout laisse prévoir qu'ils seront les gagnants de la grande bataille électorale qui se prépare. Il ne faut pas oublier, pourtant, qu'ils devront s'associer à un autre parti, quoi qu'il en soit, pour obtenir une majorité au Reichstag. Or, ce n'est qu'au centre catholique, aux démocrates et aux populistes qu'ils pourront faire appel. Le centre, bien organisé, dominerait encore la situation. Dans son état actuel, quelle pourra être son influence dans une nouvelle coalition ? On le verra sous peu. P. S.

SUISSE

Nouveau malheur dans notre aviation.

Une catastrophe s'est produite, mardi avant-midi, non loin du camp d'aviation de Thoune. Le capitaine-aviateur Max Cartier, d'Oensingen, Soleure, s'est tué en effectuant un vol d'acrobatie. La victime, âgée de 32 ans seulement, laisse une femme et un enfant en bas âge.

Employé aux ateliers de construction militaires de Thoune, le capitaine Cartier avait la dangereuse mission d'essayer les nouveaux appareils et de les mettre au point. Doué d'un sang-froid peu commun et de solides qualités aéronautiques, il faisait l'admiration de ses camarades et du public en général. Aussi, la nouvelle de sa mort si tragique a-t-elle plongé dans la consternation toute la contrée.

Ce qui frappe, dans ce nouveau drame de l'air qui ajoute un nom de plus à la liste déjà bien longue du nécrologe de l'aviation suisse, c'est le hasard des circonstances qui ont produit l'accident. Le capitaine Cartier était l'un de nos meilleurs aviateurs. Il détenait le record suisse de la hauteur par 9.750 mètres et avait accompli en peu d'heures un magnifique raid Dubendorf-Thoune-Bellinzone-Dubendorf, lors du récent meeting international de Zurich. C'était un maître du volant.

Mardi, M. Cartier avait effectué des vols durant toute la matinée. Il pilotait un appareil qui avait fourni soixante heures de vol et qu'il conduisait à Zurich pour le transformer. Tout à coup, après un double looping, l'aile gauche de l'appareil se détacha et fut projetée avec une extrême violence dans l'espace. Le pilote, croyant encore pouvoir atterrir, dirigea son appareil vers l'Aar. Cependant, il ne put le maîtriser et l'avion s'abattit sur le sol tandis que le corps déchéqueté de l'aviateur était en partie projeté dans l'Aar et en partie parsemé aux quatre vents par l'explosion du moteur. La tête et une jambe de la victime furent projetés dans l'espace.

On devine la douleur de la pauvre veuve en apprenant l'horrible nouvelle. L'enquête qui a été immédiatement ouverte n'a pu fournir aucun renseignement sur la cause réelle de la catastrophe.

On serait d'accord pour déclarer que l'accident qui coûte la vie à l'un de nos plus admirables pilotes n'est en tout cas pas dû à une qualité inférieure de nos appareils.

Le Conseil d'Etat de Genève.

a approuvé la création d'un corps de police auxiliaire comprenant 250 hommes et touchant un uniforme et une solde. Ce corps, qui sera sous la juridiction immédiate du Département de Justice, devra accomplir chaque année un cours de quelques jours.

On commente vivement

le projet d'accord commercial qui vient d'intervenir entre la France et la Suisse. En général, ce sont les industriels français qui montrent le plus de désenchantement.

On sait que l'accord, pour être définitif, doit être paraphé d'ici au 25 février, sinon chaque partie peut reprendre sa liberté. On ne pense pas, du côté suisse, que les Chambres soient convoquées, à moins qu'elles ne le demandent expressément.

L'horloge perpétuelle.

Un jeune horloger neuchâtelois, M. Léon Reuter, aurait découvert l'horloge perpétuelle. Il a créé en effet une horloge qui marche depuis plusieurs mois et qui est mue par une force provenant des changements de température et de pression, atmosphérique.

Le déclin de la landsgemeinde.

Je ne sais si tout le monde a ressenti comme moi l'impression de deuil national à l'annonce de la démarche des 1.500 Urnais tendant à l'abolition de la traditionnelle landsgemeinde dont s'honore la démocratie de ce canton primitif. Il me semblait que c'était un lambeau de la vieille Suisse que l'on sacrifiait encore sur l'autel du... progrès.

Eh ! bien, le croirez-vous ? Je suis revenu à de meilleurs sentiments. Il faut en effet croire que ce n'est pas sans raisons que ces quinze cents citoyens ont renoncé à une prérogative que nous estimions, de chez nous, inaliénable à prix d'or pour qui a l'amour de nos libertés politiques. En effet, outre l'argument de la distance, il en est un autre qui, pour moi, est convaincant et a dû, sans doute, peser beaucoup dans la balance : celui du secret du vote.

Descendre pour plusieurs jours des hautes vallées vers un centre où il faut se payer gîte et repas est déjà par les temps qui courent une charge financière qui pèse à certaines bourses et ne permet peut-être pas à nombre de citoyens pauvres ce déplacement civique. Le temps peut-être défavorable pour les vieillards et l'état des travaux pour d'autres citoyens. Devoir lever la main au grand jour et se prononcer en public est, actuellement, une restriction de la liberté de vote. Cela ne devrait pas être, me direz-vous. D'accord, mais cela est. Un chef d'exploitation qui verrait son employé voter contre lui aurait-il toujours le courage civique d'oublier le geste et de traiter sur même pied le trop indépendant personnage ? Il est permis d'en douter, quand on voit les Etats mettre à la porte des fonctionnaires qui ne pensent point avec la majorité de leur gouvernement. La landsgemeinde était une école de franchise. Elle pouvait être aussi une école d'hypocrisie et de despotisme politique.

Une liberté, si attrayante soit-elle, perd sa valeur quand elle est payée au prix d'une autre liberté. S.

Fascistes et antifascistes.

Une bagarre a éclaté à Sion entre les clients d'un café à la suite d'une manifestation fasciste qui s'est déroulée dans la ville.

Plusieurs personnes seraient grièvement blessées.

Il semble que l'on devrait éviter des collisions aussi futiles et s'interdire de part et d'autre tout ce qui peut froisser le sen-

liment national soit de l'Italie, soit de la Suisse.

De conseiller à professeur.

Le Conseil d'Etat de Genève a nommé professeur ordinaire de langue et de littérature latines, à l'Université de la ville, M. André Oltramare, ex-directeur de l'Instruction publique.

Le changement doit en coûter au Conseiller d'Etat échoué.

La fusion Nestlé-P. C. K.

La fusion des deux compagnies sera proposée aux actionnaires par les Conseils d'administration respectifs sur les bases que nous avons indiquées.

Société fédérale de gymnastique

Le comité central de la Société fédérale de gymnastique s'est réuni samedi et dimanche à Zurich. La société comprend 23 fédérations, 1523 sections et 142.778 membres. Elle a augmenté de 50 sections et d'environ 2.500 membres.

Les comptes de 1927 indiquent un résultat favorable.

Le programme général de travail pour la fête de Lucerne prévoit les jours du 20 au 24 juillet. Les concours auront lieu du 21 au 23 juillet. Les associations étrangères que voici seront invitées : Allemagne, France, Belgique, Tchécoslovaquie, Italie, Angleterre, Luxembourg et Vorarlberg.

La Hongrie reconnaissante.

La Société hongroise a l'intention d'exprimer sa reconnaissance pour l'assistance aux enfants hongrois que la Hollande, la Belgique et la Suisse accordèrent si généreusement. Plus de 60.000 enfants hongrois passèrent l'été, dans les années d'après-guerre, dans ces trois pays. Une action est maintenant entreprise en Hongrie en vue d'ériger un « Monument de la reconnaissance », qui serait placé non seulement à Budapest, mais également dans les capitales de la Belgique, des Pays-Bas et de la Suisse.

FRIBOURG

Les conservateurs et la chasse.

Le comité cantonal du parti conservateur, réuni à Fribourg, sans prendre de décision définitive vis-à-vis de la nouvelle loi sur la chasse, constate qu'elle présente de grands avantages et qu'elle est en tous points acceptable.

Chasseurs de la Veveyse.

Tous les chasseurs de la Veveyse, ainsi que les personnes qui s'intéressent à la chasse, sont convoqués à une assemblée qui aura lieu à l'Hôtel des Bains, à Châtel-St-Denis, dimanche, 29 janvier, à 15 h., pour la constitution d'une sous-section de la Diana et décision relative au referendum concernant la nouvelle loi sur la chasse prévoyant les chasses affermées.

Accident.

A Fribourg, M. Amédée Bersier, 42 ans, employé de la ville, est tombé dans le ravin derrière l'école des filles du Bourg, en démolissant un mur. Le blessé, qui avait fait une chute de six mètres, fut aussitôt conduit à l'hôpital cantonal où l'on diagnostiqua la fracture de plusieurs côtes. De plus, M. Bersier a des contusions sur tout le corps.

GRUYÈRE

Nécrologie.

On a conduit ce matin au champ du repos, à Charmey, le corps de Mme Vve Rose Mossu, née Tornare, qui s'est éteinte pieusement à l'âge de 75 ans. Avec l'existence de cette excellente personne se termine la belle carrière de celle qui fut en son temps l'épouse et mère dévouée et toujours un cœur noble.

Nous présentons aux familles atteintes par ce deuil nos condoléances bien sincères.

Les femmes gruyériennes à l'exposition de Berne
Une représentation à Bulle.

Nous nous permettons, dans un récent article, de souligner l'importance pratique de l'exposition des Arts féminins qui aura lieu à Berne en août prochain et la nécessité pour la Gruyère d'y être représentée par un stand digne de ses traditions et de son tempérament régionaliste accentué.

Sans doute, n'est-il pas possible de songer à faire ressusciter un passé qui n'est plus et ne saurait renaitre. Mais il y a dans ce passé des choses qui se sont perdues et qu'il faudrait retrouver. Pour aujourd'hui nous nous contenterons de parler de celles qui ont trait au bien-être du foyer et de la prospérité générale.

Que de petites industries dont nos mères tiraient de jolis bénéfices s'en sont allées, parce que la roue du temps les a fait passer de mode, parce qu'au lieu des trusts industriels ont enlevé à ces modestes travaux de la veillée leur signification plus claire : le bénéfice qu'ils rapportaient ! Aujourd'hui, une réaction se dessine. On veut rendre au foyer ses prérogatives. On veut

remettre en honneur, selon les possibilités du siècle, le travail féminin à domicile.

La Gruyère se doit plus qu'aucune région du canton de ne point demeurer en arrière dans cette réorganisation professionnelle du travail féminin. La « Saffa » est à sa disposition. De braves cœurs, citons avec Mme Remy Mlle Marcelle Despond, ont entamé la besogne. Mais, comme à toute entreprise, il faut de l'argent. Et c'est à nous, Gruyériens, de faire le geste solidaire que l'on nous demande, sous une forme d'ailleurs bien anodine et bien attrayante.

Le „Bonheur-du-jour“.

Le comité gruyérien de la « Saffa » a décidé, en vue de se procurer les fonds nécessaires à l'entreprise, d'organiser, avec l'aide gracieuse d'acteurs et d'artistes de la ville, une soirée-théâtre qui a été soigneusement préparée, dans le cadre des idées que nous développons plus haut.

Il faudra que cette manifestation artistique, dont le but est une œuvre éminemment gruyérienne et sociale, remporte un éclatant succès. Chacun voudra y contribuer.

La pièce qui sera présentée au public est intitulée : « Le bonheur du Jour ». Due à la plume d'Edmond Guiraud, elle constitue un de ces drames de famille à la fois poignants et nobles qui se déroulent parfois dans les foyers les plus modestes.

D'une rare hauteur de sentiments, elle se déploie dans le cadre intime du « chez soi » et appelle aux pupitres les plus indifférentes les larmes de l'émotion vraie et profondément ressentie.

Nos meilleurs acteurs et actrices seront sur la scène. On peut d'ores et déjà compter sur une interprétation excellente du « Bonheur du Jour ».

Les organisateurs de la soirée se sont assurés le concours de Mlle Tilly Margot, dont la voix si chaude et si sympathique nous tenait sous le charme dimanche dernier et d'un orchestre du meilleur goût que dirigera avec la finesse qu'on lui connaît M. Louis Pasquier. Cette soirée, fixée à samedi 28 janvier, à 8 h. 45, mérite l'appui général. P. S.

La 4^{me} fête des Musiques gruyériennes.

C'est à la suite d'une erreur que nous mentionnions, dans notre dernier numéro, la date du 20 juin comme étant celle choisie pour la prochaine fête des Musiques, en 1928.

C'est du 20 mai qu'il s'agit, comme on l'a sans doute deviné, la fin juin ne pouvant être l'occasion d'une manifestation de cette envergure, alors que les armées sont parties pour la montagne et que, souvent, les fenaïsons battent leur plein.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter le Corps de Musique de la Ville d'avoir eu le courage d'entreprendre cette nouvelle tâche, immédiatement après le concours fédéral de La Chaux-de-Fonds. Nous savons d'autre part que la manifestation artistique qui se prépare revêtira une importance spéciale de par le nombre des sociétés amies et voisines qui y seront invitées.

La „Nuit des Quatre Temps“ à Broc.

Le magnifique drame de René Morax poursuit sa marche triomphale. Dimanche passé, en matinée comme en soirée, on a refusé du monde. La location pour le dimanche 29 est déjà ouverte. Prendre ses places à l'avance est une mesure de prudence que nous ne saurions trop recommander. (Téléphone No 7, Broc).

Conférences agricoles.

Le dimanche 29 janvier, à 2 h. 30 de l'après-midi, au Cercle catholique de Vuisternens-de-Romont, conférence de M. Aug. Chardonnens, professeur à l'Institut agricole, sur l'élevage et l'engraissement du porc.

Le même dimanche, après les Vêpres, à l'Auberge d'Albeuve, conférence de M. J. Wirtz, professeur à l'Institut agricole, sur l'importance de l'emploi rationnel des engrais à la montagne.

Le même dimanche, à 2 h. 30 de l'après-midi, au Cercle paroissial d'Attalens, conférence de M. B. Collaud, chef de service du Département de l'Agriculture, sur l'amélioration du bétail bovin et le contrôle laitier.

Soirée familiale de l'Espérance.

Notre société de chant religieux, à son tour, sollicite l'appui du public bullois en l'invitant à assister à sa soirée-familiale annuelle, qui aura lieu dimanche, 29 crt., à 20 h. 15, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, d'énumérer les mérites de cette société pour persuader les paroissiens de se rendre à son invitation et de lui procurer, dimanche soir, la satisfaction de voir une salle bien remplie répondre au dévouement constant et désintéressé qu'elle exige de ses membres. Toute l'année au travail, cherchant à progresser techniquement et à assurer de plus en plus et de mieux en mieux l'exé-

cution du clergé, L'Espérance des sociétés

Les paroissiens, tiendront naissent le la sa raison d'être

La Société Gruérienne, org et en soirée,

Il y aura tion de M. d'obtenir le tat de la va trouve au y et des nom français. Ci triomphale »

marche chin de St-Rome de charme e Une délic « Mijaurée »

le concours Les amis en Gruyère rendre à Vu

En marge

A côté de milieu de so

truelle, trou sports et de de ses loisin

cié, cette sa nifestations malgré la a

présage de Le petit t années, avoi

teurs en scè sente ni chq et il étiole dre effort. C se fait aille

si nous n'a le domaine réjouir de

feste sur la pensée. Aus ter un reviv bulloise.

De fort j cet hiver. C vres comiqu et de la « C enthousiasm

samedi, à u dans peu de grande env

cela jette u de nos man

Nous form son prochain dans ce ren de l'activit

ciétés locale

No

Nouvelle La grand la politique

te. Il est in précis, étan peut se pro le gouverne

cette ultime Les amis d dernier fer

— Tout r panamérican l'Amérique

trale sembl faire contre ainsi que le

de proposen tion panam rôle à tous que le titul

sortissant d ler aucune

— Un gr périmenté 2.500 gram se pour ob fauchage. C à point, pe le temps d leur.

— Le gé canal de P ans.

cution du chant dans nos cérémonies religieuses, l'Espérance se classe au nombre des sociétés les plus utiles à la collectivité.

Les paroissiens, nous en sommes certains, tiendront à lui prouver qu'ils connaissent le but si beau auquel elle attache sa raison d'être.

A Vuadens.

La Société de Musique de Vuadens, La Gruéria, organise, dimanche, en matinée et en soirée, sa manifestation annuelle.

Il y aura d'abord concert, sous la direction de M. A. Bussard, qui s'est efforcé d'obtenir le maximum d'effort et de résultat de la vaillante fanfare de Vuadens. On trouve au programme de très jolies œuvres et des noms des meilleurs compositeurs français. Citons en passant l'« Ouverture triomphale », de Farigoul, « Nanking », marche chinoise, d'Andrieu, et « Souvenir de St-Rome », mélodie fantaisiste, pleine de charme et de variété, de Farigoul.

Une délicieuse comédie de P.-E. Mayor, « Mijaurée », sera présentée au public avec le concours de quelques demoiselles.

Les amis et protecteurs de l'art musical en Gruyère ne manqueront point de se rendre à Vuadens, dimanche.

En marge de la vie bulloise...

A côté de la vie intense de la cité qui, au milieu de son activité commerciale et industrielle, trouve le temps de s'adonner aux sports et de « faire » de la montagne, rêve de ses loisirs, les Bullois semblent bénéficier, cette saison, d'un regain de belles manifestations théâtrales. J'estime que c'est, malgré la dureté des temps, un heureux présage de réaction intellectuelle.

Le petit théâtre paraissait, ces dernières années, avoir captivé l'attention de nos metteurs en scène. Je ne dis point qu'il ne présente ni charme ni valeur, mais à la longue il étiole et développe le goût du moindre effort. Quand on est témoin de ce qui se fait ailleurs, on se demande forcément si nous n'accusons point un recul dans le domaine de la pensée. Aussi faut-il se réjouir de constater un revirement manifeste sur la scène bulloise.

Le petit théâtre paraissait, ces dernières années, avoir captivé l'attention de nos metteurs en scène. Je ne dis point qu'il ne présente ni charme ni valeur, mais à la longue il étiole et développe le goût du moindre effort. Quand on est témoin de ce qui se fait ailleurs, on se demande forcément si nous n'accusons point un recul dans le domaine de la pensée. Aussi faut-il se réjouir de constater un revirement manifeste sur la scène bulloise.

De fort jolies choses ont été présentées cet hiver. Citons, à côté de charmantes œuvres comiques, l'audition de la « Chorale » et de la « Caecilia », innovation qui a enthousiasmé le public. Nous assisterons, samedi, à un autre petit chef-d'œuvre, et, dans peu de temps, à un spectacle de plus grande envergure, l'« Artésienne ». Tout cela jette une note nouvelle dans le cycle de nos manifestations saisonnières.

Nous formons des vœux pour que la saison prochaine marque encore une étape dans ce renouveau qui se dessine au sein de l'activité artistique de nos vaillantes sociétés locales.

Nouvelles brèves.

Nouvelles politiques et diverses.

La grande discussion parlementaire sur la politique financière française est ouverte. Il est impossible d'établir un pronostic précis, étant donné qu'un coup de théâtre peut se produire. On pense en général que le gouvernement sortira sain et sauf de cette ultime épreuve avant les élections. Les amis de M. Poincaré espèrent que ce dernier fera une déclaration politique.

Tout n'est plus rose, à la conférence panaméricaine de La Havane. Les Etats de l'Amérique latine et de l'Amérique centrale semblent s'être donné le mot pour faire contre-partie aux Etats-Unis. C'est ainsi que les délégués mexicains viennent de proposer que la présidence de l'association panaméricaine soit attribuée à tour de rôle à tous les Etats qui en font partie et que le titulaire, qui fut toujours un ressortissant des Etats-Unis, ne puisse cumuler aucune autre fonction.

Un groupe d'inventeurs belges a expérimenté un nouveau dispositif pesant 2.500 grammes et se fixant à la mitrailleuse pour obtenir automatiquement le tir de fauchage. Cette invention, quand elle sera à point, permettra d'abréger de beaucoup le temps d'instruction du soldat-mitrailleur.

Le général Gæthals, constructeur du canal de Panama, est mort à l'âge de 69 ans.

On apprend de Russie que le fils aîné de Trozki va être déporté également en Sibirie.

Le 17 février aura lieu en Italie la journée du riz. Cette manifestation a pour but de favoriser la consommation de cet aliment dans le royaume.

On affirme, au sujet de l'entrée du convoi de mitrailleuses qui vient de pénétrer clandestinement en Hongrie, que c'est le dixième envoi de ce genre qui a lieu et que la Hongrie peut armer maintenant six divisions.

M. Varenne, gouverneur de l'Indo-Chine française, a donné sa démission, en la motivant par son intention de rentrer dans la politique active et de se présenter aux prochaines élections.

Malheurs et accidents.

Un déraillement s'est produit à 30 kilomètres du Cap. Un Européen et trois indigènes ont été tués. Il y a plus de 20 blessés.

On a procédé à la levée, non loin de la gare de Grandson, du cadavre d'un inconnu qui a été écrasé par le train, on ne sait dans quelles circonstances. Le corps était coupé en deux vers la hanche et un bras en était détaché. Il doit s'agir d'un homme d'une quarantaine d'années dont on a pris une photographie qui a été mise à la disposition de la police. On ne sait s'il s'agit d'un accident ou d'un crime.

En posant un poteau sur la ligne électrique, six ouvriers ont été électrocutés à Novate, province de Milan. Deux ont été tués sur le coup et les quatre autres violemment projetés à terre et plus ou moins grièvement blessés. L'accident est dû à un court-circuit.

On a retrouvé près de Schüpfheim, Lucerne, mort dans la neige, un ouvrier qui s'était rendu dans une localité voisine pour affaires postales. Fatigué, il se sera assis sur place et sera ensuite mort d'épuisement.

A Heiderabad, dans le centre des Indes, la peste fait plus de cinquante victimes par jour. 50.000 personnes ont déjà quitté la ville, qui menace de devenir déserte.

Près de Breslau, une automobile a été happée par un train à un passage à niveau et traînée sur un certain parcours. Sur les quatre occupants, deux ont été tués sur le coup et deux grièvement blessés.

Lundi soir, sur la route conduisant d'Aesch à Reinach, un ouvrier des chemins de fer, nommé Habeisen, venant d'Aesch en motocyclette, est entré en collision avec un char attelé d'un cheval, conduit par M. Saladin, marchand de bois à Guin. Mabeisen fut projeté sur la chaussée d'où on le releva avec une fracture du crâne. Le conducteur poursuivit sa route sans s'occuper de sa victime ; il a été arrêté.

Crimes et délits.

A Francfort, la femme d'un conseiller municipal s'est suicidée dans une crise nerveuse avec ses deux enfants.

A Prato, Toscane, un jeune homme a tué une personne de 63 ans, Mme Bertini, que la population accusait d'être sorcière et d'avoir tué la sœur du jeune homme. Encore un drame de la superstition.

Dans les environs de Berne, un paysan avait pris à son service une jeune fille de 17 ans pour la soustraire à de graves menaces d'outrage à la pudeur. Lui-même abusa de sa servante et la rendit enceinte. Il vient d'être condamné à trois mois de maison de correction, avec sursis pendant trois ans.

ECHOS ET NOUVELLES

Histoire de braconnier.

Il y a quelque part dans l'Emmenthal un braconnier qui, bon an mal an, abat sa dizaine de chamois à la barbe du garde-chasse, sans qu'on n'ait jamais réussi à le prendre sur le fait. Or, l'autre jour, il enregistrait de nouveau à son compte un beau coup de fusil. De nuit, il ramena un superbe chamois chez lui, dans un sac. Mais, cette fois, le garde-chasse avait eu vent de l'affaire. Il fit rapport au préfet et le lendemain une descente de police avait lieu chez l'homme suspect. Ce dernier avait cependant de son côté flairé le danger. Il ordonna donc à sa femme de se coucher et de faire la malade, tandis qu'on cacherait à ses côtés le chamois sous la couverture. La perquisition eut lieu et déjà gendarmes et juge s'en allaient furieux d'avoir fait buisson creux bien qu'ils eussent fouillé la maison de fond en comble, lorsqu'on remarqua que le chien du garde-chasse restait obstinément en arrêt devant le lit de la malade. Soudain, il se dressa, les pattes de devant sur le bord du lit. La femme du braconnier, effrayée, écarta vivement la couverture et l'on vit apparaître des cornes, puis un chamois tout entier.

L'épilogue d'une sanglante tragédie.

La « Krasnaïa Gazeta » publie un fait divers qui rappelle beaucoup le roman de Zola : « Thérèse Raquin ». Un jeune ménage d'étudiants, les Alexiev, avait pris comme locataire un ami d'enfance du mari, nommé Foursov. Une liaison ne tarda pas à se nouer entre Foursov et Mme Alexiev. Le mari en eut connaissance. Un jour, il appela son ami et lui dit :

— Ma femme ne m'aime plus, c'est toi qu'elle aime.

— Que vas-tu faire ? demanda Foursov.

— Elle-même décidera !

On appela la femme :

— Avec lui ou avec moi ? demanda le mari.

— Avec lui, répondit la femme.

Alexiev ne dit rien et se retira dans sa chambre.

Tard dans la nuit, Foursov vint frapper à sa porte. A peine Alexiev avait-il ouvert qu'un coup de revolver tiré par Foursov l'abattait. Foursov et sa maîtresse découperent le cadavre qu'ils brûlèrent dans le poêle.

Le lendemain, la femme Alexiev se rendait au commissariat de police et déclarait que son mari, parti la veille pour la chasse, n'était point rentré. Quelques mois plus tard, les deux complices faisaient enregistrer leur mariage.

Cinq années ont passé, tous deux ont terminé leurs études et voilà qu'un jour ils vont trouver le procureur du Tribunal et lui disent : « Nous avons bâti notre bonheur sur le sang, nous voulons être jugés ».

Le Tribunal de Moscou les a jugés ces jours-ci ; il a condamné Foursov à dix ans de prison et la femme à trois ans de la même peine.

La marine mondiale.

802 vaisseaux de plus de 100 tonnes chacun et d'un total de 2,285,679 tonnes ont été lancés dans le monde en 1927. La Grande-Bretagne vient au premier rang, avec 371 vaisseaux, d'un total de 1 million 225,873 tonnes ; 2me, l'Allemagne, avec 105 vaisseaux et 289,622 tonnes ; 3me, les Etats-Unis, 66 vaisseaux avec 179,200 tonnes ; 4me, la Hollande, 68 vaisseaux et 101 mille 076 tonnes ; 5me l'Italie, 25 vaisseaux et 115,096 tonnes ; 6me, le Danemark, 20 vaisseaux et 72,000 tonnes ; la Suède, 18 vaisseaux et 67,360 tonnes.

Le tonnage maritime mondial s'élevait, en juin 1914, à un total de 42,514,000 tonnes et, en juillet 1925, à 59,688,000 tonnes.

Le meurtrier de la petite fille.

Amené devant le tribunal avec le plus grand secret, car l'on craignait que la foule n'intervienne violemment, Adolphe Hotelling qui a avoué avoir assassiné une petite fille de 5 ans dans les circonstances atroces que l'on connaît, a été condamné à la détention perpétuelle.

Au moment où l'accusé pénétrait dans la salle d'audience, le père de la victime lui a porté un violent coup de poing en plein visage. Il était sur le point de recommencer, lorsque la police est intervenue. Immédiatement après le jugement, Hotelling a été transporté secrètement au pénitencier où il purgera sa peine.

Dernière Heure

On a découvert sur la voie ferrée, non loin de Thonon, une jeune fille de Lausanne, Mlle Rachel Piller, sans connaissance et portant de graves blessures à la tête et sur tout le corps. Transportée à l'hôpital, elle n'avait pas encore repris connaissance hier soir. On ne sait s'il s'agit d'un crime ou d'une tentative de suicide. La police est à la recherche d'un jeune homme qui a été vu la veille en compagnie de la jeune fille.

Le député communiste Marty a été arrêté à Boulogne-sur-Seine et écroué à la prison de la santé.

M. Marinkovitch, ministre des affaires étrangères de Yougoslavie et le général Bodrero, ambassadeur d'Italie, ont signé à Belgrade un protocole portant prolongation de l'accord de 1924 jusqu'au 28 juillet 1928.

Ce matin ont commencé à Paris les pourparlers entre industriels français et suisses de la branche de l'horlogerie afin d'arriver à une entente et de préparer la deuxième partie de l'accord commercial signé à Paris, samedi dernier.

A Budapest, une artiste de théâtre a été tuée à coups de revolver par son mari à la suite d'une scène de jalousie. Les époux étaient mariés depuis un an et demi.

SOCIÉTÉS LOCALES

Union gruyérienne des Arts et Métiers. — Par solidarité artisanale, les membres sont chaleureusement invités à assister à la soirée théâtrale et musicale donnée en faveur du Stand de la Gruyère à l'Exposition des travaux féminins à Berne, en 1928, le samedi, 23 oct., à 20 h. 30, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, à Bulle.

Le Comité.

Madame et Monsieur WICKY-MOSSU et leurs enfants, à Crésuz ; Madame et Monsieur PROGIN-MOSSU et leurs enfants, à Vuadens ; Madame et Monsieur RIME-MOSSU et leurs enfants, à Charmey ; Monsieur Jules BOURQUENOUD et ses deux filles ; Monsieur et Madame Albert TORNARE et leurs enfants, à Mothélon ; Madame et Monsieur ZBY-TORNARE et leurs enfants, à Charmey, Tatroz et Marly ; Madame et Monsieur SCYBOZ-TORNARE et leurs enfants, en France ; les familles MOSSU, PIPOZ, THURLER, TORNARE et ANDREY, à Charmey, Bulle et Le Châtelard, ainsi que les familles parentes et alliées font part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Uve Rose MOSSU
née TORNARE

leur chère et regrettée mère, belle-mère, grand-mère, sœur, tante et cousine, pieusement décédée à Charmey, le 23 janvier, à l'âge de 75 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

[L'ensevelissement a eu lieu à Charmey, jeudi le 26 janvier, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.
R. I. P.

La famille de feu Mme Lydie GENOUD, à Bulle, se fait un devoir de remercier sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil.

Monsieur Alfred GEINOZ, à Saussivre, ses enfants et famille remercient bien sincèrement le personnel P. C. K., ainsi que toutes les personnes qui leur ont témoigné de si touchantes marques de sympathie dans leur grand deuil.

A nos abonnés

Après la foire du 9 février prochain, nous mettrons en circulation, pour les abonnés hors de Bulle, les cartes de remboursement pour le 1^{er} semestre 1928.

Avis important à nos collaborateurs et annonceurs.

A la suite de réclamations diverses et en vue d'assurer la distribution régulière de « LA GRUYÈRE », tant en ville que dans la banlieue et au dehors, nous informons les intéressés qu'aucun communiqué ni aucune annonce ne présentant un caractère d'urgence absolue ne seront admis les jours de la parution du journal dès 8 heures du matin. L'insertion en sera renvoyée au numéro suivant.

Nous estimons ainsi faire plaisir à nos lecteurs et nous prions nos clients de prendre leurs mesures pour éviter tout désagrément.

LOGEMENT A LOUER

A louer de suite, en ville, un joli logement avec dépendances.

S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 189 B.

LOUIS PASQUIER
Géomètre officiel
BULLE

avise ses clients et le public en général qu'il a transféré son bureau au « Closeau », rue Tissot, (ancien bureau du Receveur d'Etat).

En cas d'absence s'adresser comme par le passé à la Villa Garin.

JEUNE FILLE

cherche place dans un café si possible, ou pour aider aux travaux du ménage.

S'adresser à Mlle Zosso, Buffet de Gare, Chênens.

A vendre

de suite pour cause de départ

AUTO

2 torpédos (camionnettes) et 3 conduites intérieures, ayant peu roulé.

S'adresser par écrit à Publicitas, Bulle sous N° 210 B.

A vendre 5 taureaux

de 1^{re} classe, dont 3 pie-rouges et 2 blancs et noirs. Age : 12-14 mois. Tous avec bonne ascendance.

P. 10.432 F.

S'adresser à Paul Thorin, Café de la Paix, Fribourg.

On achèterait une bascule

de 800-500 kg.

Usine BOCHUD, Bulle.

Robert DOUSSE
NOTAIRE

Hôtel de Ville BULLE Tél. 67.

Renseignements.

Gérances d'immeubles.

Partages — Successions.

L'Harmonie «L'Espérance» de Fleurier (Neuchâtel), offre à vendre, à de très favorables conditions,

30-35 uniformes

en bon état, à choix sur 40. Soit tunique, pantalon, casquette, gilet et fourragère.

S'adresser à M. Ulysse Borland, président, Fleurier.

Fumeurs, Attention !

TABAC à vendre, de première qualité, contre remboursement et port en plus.

Tabac roulé, 3 Fr. le kilo.

Tabac coupé, 3 Fr. le kilo.

Bénéfice par 2 kilos par poste.

S'adres. à Arthur BERSIER, à Cugy (Broyo).

SERVANTE DE CAMPAGNE

est demandée pour de suite dans les environs de Genève.

S'adresser à Publicitas, Bulle sous P. 212 B.

A louer

une jolie chambre indépendante, meublée ou non, chez Firmin RIME, LA TOUR.

Appartements à louer

3 chambres, jardin.

S'adresser L. MALLARD, négl., La Tour-de-Trême.

Abonnez-vous à «La Gruyère».

LA GRUYÈRE

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE » 19

Rose des Chemins

de Charles de Vitis.

Lorsqu'il eut achevé la lecture de cette longue épître, il s'écria :

« Satanée Paule ! Elle me fourrait dans un joli pétrain ! Il s'agit de jouer serré avec elle. C'est qu'il n'est pas commode le particulier Jean ! Heureusement qu'il est en Chine et qu'il ne se doute de rien. Faire mourir Paulette serait dangereux. On s'étonnerait de cette nouvelle mort. Non, j'ai bien réfléchi ; elle me confirme elle-même dans ma première idée par cette lettre, qui ne partira pas. Elle craint que sa raison ne s'égare ; je dirai à tous qu'elle est égarée. Folle ! folle ! voilà ce qu'il me faut. Il faut l'éloigner, l'isoler, c'est bien étonnant si, après un an ou deux de cette réclusion, elle ne perd pas vraiment la raison. Il est facile d'écrire à Chang-Hai des lettres imitées de l'écriture de Paule, et mes bonnes gens de là-bas s'endormiront tranquilles dans leur quiétude, et moi je jouirai d'une fortune que seul d'ailleurs je saurai dépenser dignement. Elle ne se doute guère, cette mijaurée de Paule, que je tiens sa lettre entre mes mains et que je la tiens bien ! »

Et, parlant ainsi, il plia la lettre en quatre, la remit dans l'enveloppe et la plaça dans un portefeuille qu'il enfouça précieusement dans la poche de son gilet.

Puis il se rendit chez sa belle-sœur ; celle-ci était sortie.

A tout hasard, il la chercha dans le parc. Il

l'aperçut qui allait lentement, devant lui, au milieu de l'allée conduisant à la tour.

Elle marchait grave, pensive, tout de noir habillée, et ne s'aperçut pas qu'elle était constamment suivie. D'ailleurs, cette allée contrastait entièrement avec toutes les autres du château, si remarquablement entretenues, magnifique de symétrie et d'arrangement.

Là, au contraire, les herbes folles, les pissenlits sauvages, les orties blanches croissaient en liberté et faisaient un tapis épais qui empêchait de percevoir le bruit des pas.

« Ah ! disait Lucien, formant son plan pendant qu'il suivait sa belle-sœur, ah ! si tu pouvais entrer dans la tour ! Que ma peine serait simplifiée ! »

Et il suivit Paulette, comme le chasseur suit le gibier, attendant, pour le surprendre, l'instant favorable.

Paule, comme hypnotisée par le désir violent de Lucien, suivait pensive sa route, et, arrivée à quelques pas de la tour, elle s'arrêta.

« Comme il y a longtemps que je ne l'ai rendu visite, ma chère tour ! Allons, entrons-y. Peut-être y trouverai-je des souvenirs de mon mari et de mon enfant ? Peut-être y revivrai-je une bonne heure du passé ? »

Elle s'avança résolument et, faisant jouer avec difficulté le ressort rouillé qui abaissait le pont-levis, elle l'abattit et le franchit vivement.

Lorsque, quelques heures après, elle voulut sortir de la tour et qu'elle vint sur le seuil de la porte, elle recula, interdite, glacée d'effroi. Le pont-levis, relevé, se dressait devant elle, de l'autre côté du précipice, comme une sentinelle veillant à l'entrée d'une forteresse.

Elle était prisonnière dans la tour.

III
Prisonnière.

Paulette resta un moment immobile, stupéfaite.

Elle passa la main sur son front, regarda tout autour d'elle, pour s'assurer qu'elle ne rêvait pas ; puis, faisant un effort pour sortir de sa torpeur, elle poussa un cri d'appel désespéré. L'écho seul lui répondait ; mais elle ne perdit pas tout courage, et elle attendit encore quelques instants.

Voyant que personne n'accourait à ce cri angoissé, elle vola vers l'escalier, et elle grimpa comme une folle les marches qui conduisaient à la plate-forme.

Elle espérait ainsi découvrir un être humain en pleine campagne : elle supplierait, elle promèterait une fortune à celui qui viendrait la délivrer, et l'appât du gain triompherait certainement sur ceux qui l'apercevraient de l'espèce de superstition qui s'attachait à cette tour maudite.

Elle avait cru d'abord à un accident. Le pont-levis avait certainement été relevé par un domestique qui passait là par hasard ; mais on ne pouvait s'arrêter à cette première hypothèse.

Le manquement du secret qui servait à faire jouer le pont n'était connu de personne que de M. et Mme Grauville et de Lucien. Il était assez difficile à trouver, pour supposer que personne eût pu faire jouer le ressort par hasard. D'ailleurs, elle savait bien que nul ne s'aventurerait dans ces solitudes hantées ; il fallait... — et cela, elle n'osait à peine le croire, — que Lucien eût relevé derrière elle le pont-levis et eût ainsi coupé toute retraite.

Où, certainement, lui seul pouvait avoir accompli cette action infâme.

La nuit venait, et les ténèbres épaisses qui envahissaient l'appartement n'étaient rien à côté des noires ténèbres qui envahissaient l'âme de Paule.

Elle était là, abattue, sans force, sur le fauteuil. Elle retournait dans sa tête toutes les

chances de salut, et la seule qui s'offrait à son esprit, c'était la fuite, une fuite immédiate. Il fallait cependant attendre au lendemain matin ; il était impossible d'examiner les moyens d'évasion qui s'offraient à elle au milieu de cette obscurité.

Elle se traîna jusqu'à son lit, et elle y tomba comme une masse. Elle resta là étendue, les membres brisés, l'esprit vide, sans remuer, jusqu'à ce qu'elle se sentit frôler au visage par une aile d'oiseau. Elle ne se rendit pas compte ; puis cette sensation revenant une seconde fois, elle comprit qu'elle avait à faire à une chauve-souris attirée par l'odeur du sang !

Une sueur froide l'inonda. Elle pria, elle pleura, et c'est dans cet état que les premières lueurs de l'aurore la surprirent.

Ah ! qu'elle bénit cette vapeur blanche qui, entrant peu à peu indécise par les fenêtres, chassa, triomphante, les ténèbres et donna des contours précis aux meubles qui encombraient la chambre !

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la tour était bordée, d'un côté par le précipice qui, s'entr'ouvrant, avait englouti un des seigneurs de Montflanquet, et, passant sur ce précipice, le pont-levis y donnait seul accès. De l'autre côté, des fourrés inextricables, des arbres gigantesques s'entre-croisaient en un désordre, en un chaos indescriptible, et formaient une muraille impossible à traverser.

(A suivre.)

Travaux d'impression
à l'imprimerie du journal.

Éditeur responsable : Alph. Glasson, Bulle.



ABONNÉS

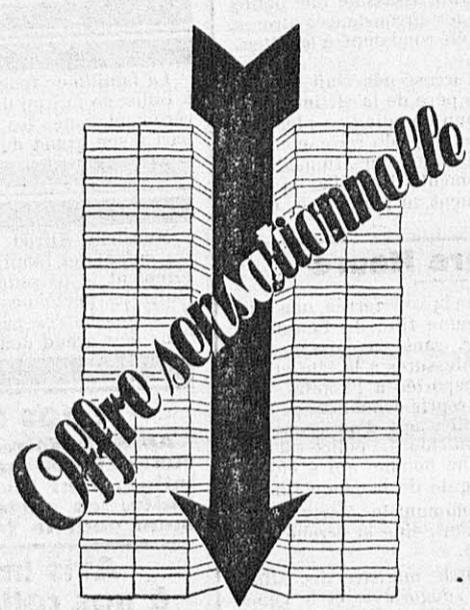
Suisse 1 an 6 fr.
Etranger 1 an 6 fr.
payable d'avance.

Prix du numéro 0.10

On s'abonne au bureau moyennant 3 fr.

Un

Les journaux deux grandes ter, Cailler, C. Cet événement répercussion manque les s portance, m regretter l'ab spécifiquement moment ven quelque poie la création d'agriculture une nécessité La fusion m'inspire d' général.



Liquidation partielle

Ouverture : samedi 28 janvier.

Afin de nous défaire de toutes les paires isolées en chaussures de première qualité encore en magasin, nous groupons ces articles par lots à des prix incroyablement bas.

Notre vitrine vous donnera la preuve de ce que nous avançons.

Chaussures
Modernes
Bulle
Place du Tilleul.

DANSE : pour le Carnaval

A. GENOUD, prof., Rue Victor Tissot

— Téléphone 239 —
Leçons particulières à mon domicile. Succès du jour : le « CHARLESTON FLAT ».

AVIS AUX DANSEURS : La prochaine réunion dansante aura lieu le samedi 21 janvier, à 8 h. 30, à l'Hotel

On prendrait en estivage **2 bonnes vaches** pour le bas, une partie dehors. A vendre à distraire quelques chars de bon **foin et regain.**

S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 7040 B.

SOUMISSION

L'Hôpital du district de la Gruyère met en soumission la fourniture de

45 stères foyard
25 stères sapin

rendus à Riaz.

Adresser les soumissions jusqu'au 5 février au secrétaire-caissier **A. BARRAS, à BULLE.**

Vente de bois à papier.

La Commune de la Tour-de-Trême met en vente, par voie de soumission, environ

100 stères de bois à papier préparés en Sauthaux.

Pour renseignements, s'adresser à **M. Paul Caille**, délégué aux forêts et déposer les soumissions chez **M. le Syndic pour le vendredi 27 janvier prochain, à 8 h. du soir.**

La Tour, le 21 janvier 1928.
Le Conseil communal.

Mises de bois

Samedi, 28 janvier, dans la forêt de **Bouleyres**, on vendra en mises : **5 billons sapin, 10 potelets chêne, 10 stères sapin et foyard et 80 tas de chignons sapin et branches de foyard.**

Rendez-vous à 1 h. 30 à la patinoire.

L'Inspecteur Forestier de la Gruyère.

BROC - Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville - BROC

Les dimanches 22 et 29 janvier 1928
à **14 et 20 heures précises :**

Grandes Représentations de La Nuit des Quatre-Temps

Légende en 4 actes de René MORAX
Musique de Gustave DORET.

Chœurs. - Décors spéciaux. - Figuration. - 80 exécutants.

Correspondances C. E. G. pour Montbovon, Châtel-Saint-Denis. Billets du dimanche. **Autobus Fribourg-Broc** (voir affiche pour l'horaire). Le dimanche soir, après le spectacle, **train spécial pour Bulle.**

PRIX DES PLACES (toutes numérotées) : **Fr. 3.-, 2.20 et 1.70**

On peut retirer ses places à l'avance au Café de l'Hôtel de Ville, à Broc (téléphone N° 7) ou par correspondance, en adressant le montant des billets. — Voir programme détaillé, prix 20 cent.

BULLE - Grande salle de l'Hôtel de Ville - BULLE

Samedi 28 janvier, à 8 1/2 h.

Soirée théâtrale et musicale

donnée en faveur du **STAND de la GRUYÈRE à l'EXPOSITION des TRAVAUX FÉMININS à BERNE : Août 1929.**

Le Bonheur du Jour

Comédie dramatique en 4 actes d'Edmond GUIRAUD.
Productions d'Orchestre
Prix des places : 2 fr. et 1.50 fr.

CAFÉ A LOUER

à Châtel-St-Denis.

M. Robert Colliard, syndic, offre à louer pour le terme de 3 ans, pour cause de fin de bail, **le Café de la gare** avec un appartement qu'il possède à Châtel-St-Denis. Traiter avec le propriétaire d'ici à la fin du mois.

Châtel, le 20 janvier 1928. P. 10.361 F.

TRAVAUX d'IMPRESSION en tous genres à l'IMPRIMERIE du JOURNAL

Nous portons à la connaissance de nos obligataires et nos clients que nous

cesserons d'émettre des obligations 5% à partir du 1^{er} février prochain.

Dès cette date et jusqu'à nouvel avis, nous ne délivrerons plus que **des obligations 4 3/4%**, nominatives ou au porteur, au pair, à 3 ou 5 ans ferme, en titres de **500 fr., 1000 fr., 5000 fr.** et au delà, avec coupons semestriels.

BANQUE POPULAIRE SUISSE.

On se sc qui impos des nations. Le même dans la tran mie mondia tralisés ne dans leur b S'ils fran développem pions de la les pays où tiluent parf si le gouver morque de perdrait de rait la pro précaires. Pour rés vent avoir semblable cules ense On a tort d s'enchaîne. « verticalem en accapare rapport av banques, s de grands tionnaient sifs dans le ce ou de pe Peu apr nommée m nement qu l'impôt su dustriel se usines en tat dut bai Ce qui de la pro fois guid tent les ac rédacteurs fils condu presse. Il ne foi ab ches spéc Nous v notre mèn Si les dangers, tages. Elles p production concurren frais généra font doub sentiel au Elles s courage, Ne pou de pareil nale ?